

N° : 2023_04_07_19

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 005-210500617-20230407-2023_04_07_19-DE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le sept avril deux mille vingt-trois à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	31/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/04/2023

OBJET :

Construction du parking Desmichels à Gap - Marché de travaux de conception-réalisation en procédure avec négociation - Approbation de l'enveloppe prévisionnelle de travaux

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Solène FOREST procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Evelyne COLONNA procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le cadre de sa volonté affirmée de revitalisation urbaine, la ville de Gap mène depuis plusieurs années des actions portant sur différents domaines, comme le bâti, la "redynamisation" commerciale, les équipements publics, les aménagements de surface ou le stationnement.

C'est ainsi que plusieurs parkings souterrains ont pu être réalisés comme dernièrement un parking en ville de 701 places, à la Providence.

La ville poursuit cette politique en développant son offre de stationnement sur ses parkings existants dans un souci d'optimisation des coûts et de l'espace.

Aujourd'hui, la commune entend optimiser son parking Desmichels en réalisant un parc de stationnement sur au moins deux niveaux enterrés et d'une capacité de stationnement minimale de 400 véhicules. Un aménagement paysager en surface valorisera cet espace clef, situé au cœur du centre ancien, au premier plan de la Cité Desmichels voisine. Le parking sera à usage payant.

La dalle supérieure recevra une esplanade minérale ; elle sera agrémentée de jeux de reflets par un miroir d'eau qui mettra en valeur la Cité Desmichels aux beaux jours et se transformera en patinoire en hiver.

Le conseil municipal a validé le programme et l'enveloppe prévisionnelle le 10 Décembre 2021. L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à cette opération, (études + travaux) était estimée dans le programme à 7 500 000 € H.T.

Une procédure de mise en concurrence dite "avec négociation" et avec jury a été lancée début Décembre 2021 en vue de conclure un marché de travaux de conception-réalisation avec un groupement associant concepteurs et réalisateurs.

La procédure avec négociation est restreinte donc en deux phases, et prévoit, sur avis motivé d'un jury, la sélection de 3 candidats avec remise de prestations de niveau "APS" (avant-projet sommaire) ainsi que l'indemnisation de ces candidats sur la base de ces études, affectée d'un abattement au plus égal à 20 % soit, par candidat, une prime de 25 000 € T.T.C. La rémunération du titulaire du marché public tient compte de la prime qu'il recevra.

5 candidatures ont été reçues. Comme prévu au règlement de consultation, 3 ont été retenues pour déposer une offre.

Un candidat s'est désisté.

Les 2 offres restant en lice ont été ouvertes le 15 Juin 2022.

A l'issue de la procédure de sélection l'offre du groupement dont le mandataire est la société Ragoucy, est arrivée en 1^{ère} position au classement des offres. Le montant de l'offre retenue s'élève à 13 000 000,00 € H.T. et dépasse l'enveloppe prévisionnelle allouée.

Cette hausse s'explique par l'évolution du programme au cours des négociations.

Il s'agit notamment de :

- l'aménagement du parvis comprenant un miroir d'eau,
- une pyramide avec une fonction de puits de lumière pour les trois étages enterrés,
- une optimisation du nombre de place à 442,
- une meilleure qualité des revêtements,

- un agencement plus spacieux pour les espaces verts et les arbres,
- une minimisation de l'emprise du parking au profit de la profondeur (3 étages enterrés) et de la conservation des arbres périphériques.

Il est donc nécessaire de modifier l'enveloppe prévisionnelle et l'adapter au montant du marché qui sera signé courant Avril 2023. Le programme définitif fera l'objet d'une approbation en conseil municipal en phase-avant projet définitif (APD).

Décision :

Il est proposé en conséquence, sur avis de la Commission des Finances réunie le 27 Mars 2023 :

Article unique : de porter le montant de l'enveloppe allouée au programme à 13 000 000 € H.T. afin de signer le marché correspondant.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- CONTRE : 8

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

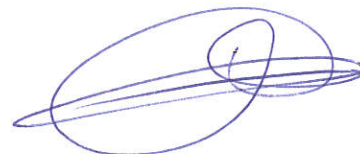
La Maire-Adjointe



Maryvonne GRENIER

Le Secrétaire de Séance

Chantal RAPIN



Transmis en Préfecture le : 1^{er} AVR. 2023
Affiché ou publié le : 1^{er} AVR. 2023